



Février 2023 - Mons

PRÉSENCES PRÉVISIONNELLES

Nom & Prénom de l'enfant:

Ecole fréquentée :

Attention : S'il n'est pas prévu que nous reprenions l'enfant, celui-ci restera à l'école.

Il est impératif de prévenir la structure d'accueil pour toute annulation de présence, faute de quoi la présence sera facturée.

Aucune permutation, ni ajout de jours d'accueil n'est autorisé sans demande écrite préalable au secrétariat

Dates	Jours	Cocher selon besoin	Heure de reprise approximative
01-févr	Mercredi		
02-févr	Jeudi		
03-févr	Vendredi		
06-févr	Lundi		
07-févr	Mardi		
08-févr	Mercredi		
09-févr	Jeudi		
10-févr	Vendredi		
13-févr	Lundi		
14-févr	Mardi		
15-févr	Mercredi		
16-févr	Jeudi		
17-févr	Vendredi		
20-févr	Lundi	Congé de détente	
21-févr	Mardi		
22-févr	Mercredi		
23-févr	Jeudi		
24-févr	Vendredi		
25-févr	Samedi		
26-févr	Dimanche		
27-févr	Lundi		
28-févr	Mardi		

Signature du parent :